



CHAPITRE V

Le château de Clisson

En quittant le faubourg Saint-Gilles, le voyageur descend dans un petit vallon et coupe la route appelée *montée des éperons*, qui conduit à la Sèvre ; puis, en quelques pas, pénétrant dans l'enceinte de la ville et contournant celle du château dont il aperçoit, depuis Saint-Gilles, les tours majestueuses, il peut gagner l'entrée de ces belles ruines, bien dignes d'exciter la sagacité de l'archéologue, comme l'admiration de l'artiste. Leur partie la plus ancienne, élevée dans les XIII^e et XIV^e siècles, mais modifiée par des remaniements considérables et successifs depuis le XV^e jusqu'au XVII^e siècle, présente une série d'édifices entremêlés dont il est fort difficile de déterminer les origines diverses, surtout en l'absence de documents précis. Nous essayerons de le faire, en suivant fidèlement les principes établis par nos maîtres en archéologie (1), et avec le précieux secours d'un plan très exact, levé par M. Clément Josso, architecte, notre confrère de la Société Archéologique de Nantes, qui a consacré de longs mois à ce pénible travail (2). Ce plan est d'ailleurs indispensable pour se reconnaître au milieu du chaos sans symétrie ni points de repère, qu'offrent aujourd'hui les restes du château de Clisson.

Au premier abord, l'on n'y aperçoit que des murailles et des tours, jointes ensemble très confusément et comme au hasard ; rien n'indique l'idée des architectes qui ont présidé à leur construction, et la plupart des

(1) Nous entendons par là De Caumont, Jules Quicherat et Viollet-Leduc. Voir aussi : « Documents pour servir à l'histoire de l'architecture militaire en Bretagne », par M. de la Borderie (Association Bretonne, congrès de Saint-Malo, 1885).

(2) Le plan de M. Josso est celui du rez-de-chaussée du château.

visiteurs ne peuvent y trouver qu'un amas de ruines grandioses et pittoresques.

Les nombreux *Guides* et *Itinéraires à Clisson*, publiés depuis le commencement du XIX^e siècle, ont grandement contribué à fausser les idées sur ce château. L'on y a vu, nous ne savons pourquoi, un édifice de « style sarrazin », la copie du château de Césarée de Palestine, nommé la Tour des Pèlerins. On a été jusqu'à donner le nom de *moucharabi* à une petite échauguette ou *moineau*, de la fin du XV^e siècle, surveillant une porte basse qui donnait dans le fossé, à côté et au dessous de la grande porte d'entrée du château, et placée dans une muraille construite par le duc François II ! Chacun donc se s'extasie, avec les auteurs de certains *Guides*, sur l'élégance de ce style sarrazin, comme si le château de Clisson avait été bâti à l'imitation de l'*alhambra* de Grenade ou de celui d'Almeria, en Andalousie.

Nous avons trouvé dans le *Magasin Pittoresque* de 1840, page 97, un petit article sur Césarée de Palestine, accompagné d'une vue de ses ruines, d'ailleurs confuse et très médiocre. Ce sont des murailles féodales crénelées ; mais nous n'avons pu y découvrir aucune ressemblance appréciable avec le château de Clisson. En tout cas, ces murailles n'ont rien de *sarrazin*, et ont été bâties avec un grand art par Saint Louis, comme on construisait en Europe du temps de ce prince. La ville de Césarée fut prise aux Francs peu avant 1277, par le sultan Bibars, et depuis a été tellement abandonnée qu'il n'en reste plus qu'une enceinte ruinée et déserte, non loin de Jaffa (1). Cependant, dans sa « *Notice sur Clisson* » (1812 et 1817), M. Lemot déclare avoir entendu affirmer par un voyageur la ressemblance entre le château de Clisson et celui de Césarée, et nous apprend que ce voyageur n'est autre que le peintre Cassas qui visita le Levant, au début du XIX^e siècle. Nous ne croyons pas devoir attribuer grande valeur à ce témoignage assez vague d'un artiste, sans doute très peu versé dans l'archéologie et qui a bien pu se faire illusion. D'ailleurs aucun texte ne mentionne de sire de Clisson parmi les croisés du XIII^e siècle.

La plupart des *Guides*, pour ne pas dire tous, ne font aucune distinction entre l'ancien château des sires de Clisson, et l'enceinte ou nouveau château qui lui a été adjoint par le duc François II, à la fin du XV^e siècle. Ils n'hésitent point à faire de la grande porte de ce dernier (à laquelle ils trouvent quelque chose de *sarrazin*), la porte d'entrée du premier, etc., etc. L'on est forcé de reconnaître que ces ouvrages sont pleins d'erreurs, et ne peuvent être utiles à l'archéologue.

(1) « *La Syrie, la Palestine et la Judée* », par le R. P. Laorty-Hadji, 19^e édit., 1854. 1 vol. in-12, pages 274-276.

Beaucoup de vulgarités, inspirées par le mauvais goût de l'époque romantique qui ne connaissait guère qu'un moyen-âge de théâtre et de feuilleton, ont été écrites sur ce château. L'on n'a pas manqué d'y découvrir, et en deux endroits, des *oubliettes*. En réalité, ces deux *oubliettes* sont, d'une part, le rez-de-chaussée d'une étroite et haute tour, privée de ses planchers, et d'autre part, de simples cabinets d'aisances, accolés pendant le xvii^e siècle, à la face extérieure d'un bâtiment plus ancien.

Depuis cent ans, on a singulièrement abusé de ce mot *oubliette*, et Viollet-Leduc a fait justice de toutes les légendes qui ont couru sur ce sujet. S'il y a toujours eu un caveau à la base des hautes tours de défense, rien n'autorise à croire qu'on y ait jamais enfermé des malheureux, pour les y oublier. De plus, nous pensons que les vraies *oubliettes* ne doivent pas être confondues avec certains cachots de supplice, d'une forme étrange et cruelle, destinée à en rendre le séjour insupportable, tels qu'il en a existé, dit-on, sous le Grand-Châtelet de Paris et sous la Bastille, et dans quelques châteaux comme ceux de Loches et de Beaugency, mais dont l'existence n'est rien moins que prouvée.

Le Grand-Châtelet de Paris a été démoli de fond en comble en 1802 et 1803 (1) ; si l'on eût trouvé dans ses fondations les affreux cachots, souvent cités par les romanciers sous les noms significatifs de *bercueil* et de *chausse d'hypocras*, on n'eût pas manqué de mener grand bruit autour de cette lugubre découverte. D'après Viollet-Leduc, le cachot de supplice de la Bastille paraît avoir été, en réalité, une glacière. Les donjons de Beaugency et de Loches sont aujourd'hui très accessibles aux visiteurs, dans toutes leurs parties. Il est vrai qu'à Loches il y a de sombres caveaux souterrains qui ont servi à enfermer des prisonniers et dont l'un est décoré du nom d'*oubliette* ; mais aucun de ces tristes réduits ne présente la forme ingénieusement cruelle des cachots de supplice. Toutefois il paraît certain que Louis XI y fit placer les horribles cages de fer, destinées à des prisonniers de marque et dont parle Philippe de Commines qui « en tâta, dit-il lui-même, pendant huit mois ». La forme en *chausse d'hypocras* de certains prétendus cachots, était produite par un rétrécissement de leur base, et cette disposition est assez ordinaire aux réceptacles de latrines des anciens châteaux, avant leur débouché dans le fossé du rempart. A Clisson, nous en avons même un exemple dans des latrines du xvii^e siècle, que nous décrirons plus loin. N'est-il donc pas vraisemblable que l'on ait quelquefois pris pour des cachots de supplice, de simples fonds de latrines ? A Pierrefonds, une tour recélait

(1) Voir un article de M. Edouard Fournier sur le Grand-Châtelet de Paris, dans *l'Illustration*, n° du 23 août 1856.

bien un cachot obscur qui peut passer pour une *oubliette* ; mais Viollet-Leduc a constaté que l'on n'y avait jamais mis personne, et d'ailleurs l'exemple est unique (1).

Nous pensons que l'*oubliette* ou *in pace* est surtout un terme de justice ecclésiastique : c'est la *prison perpétuelle* dans un cachot isolé, la mise au secret pour toujours, à laquelle on condamnait les clercs coupables de grands crimes et passibles de la peine de mort, si leur caractère ne les eût soustraits au bras séculier. L'on employait aussi le mot *oubliette* avec le sens de *prison perpétuelle* dans laquelle étaient retenus des laïcs que, pour certaines raisons, l'on ne voulait pas faire mourir, bien qu'ils l'eussent mérité (2).

Saint-Simon, dans ses « *Mémoires* » (3), parle d'un religieux très coupable, sur le point d'être mis *in pace* par la justice de son ordre. Mais nous ne citons ici Saint-Simon, que pour montrer le mot *in pace* (équivalent d'*oubliette*) encore usité au XVII^e siècle ; car selon les meilleurs critiques, la réalité de l'histoire qu'il raconte à propos de ce religieux n'est pas admissible.

Malgré la puissance et l'antique origine de ses seigneurs, Clisson ne fut jamais que *châtellenie*, et non point *baronnie* ; ce qui n'empêchait pas qu'avant la création des *baronnies* au XV^e siècle, les sires de Clisson fissent partie des *barons* de Bretagne ; car ainsi appelait-on tous les seigneurs, surtout les principaux, relevant *immédiatement* de leur souverain.

Les magistrats criminels de la *châtellenie* de Clisson n'eurent à exercer, dans toute sa rigueur, le droit *haute justice* dont ils étaient dépositaires, que dans des cas fort restreints depuis le bas moyen-âge, et à peu près jamais depuis la création des *présidiaux*, en 1552 ; mais lorsqu'ils durent faire exécuter des condamnés à mort, il est sûr qu'ils tinrent à honneur de faire pendre les coupables solennellement et au grand jour, aux *fourches patibulaires* du lieu. Cependant à Clisson, la crédulité populaire transforme en instruments de supplice certains crochets de fer à plusieurs branches, pris dans la voûte de deux tours du XV^e siècle, bien qu'ils ne ressemblent en rien à une potence. Ces crochets sont contemporains de la construction des voûtes entre les claveaux desquelles ils sont fixés ; tout porte à croire qu'ils n'ont jamais servi qu'à suspendre un falot, peut-être aussi à tenir au frais des quartiers de viande, pour la nourriture de la garnison du château.

En somme, peu de bons renseignements archéologiques à tirer des divers ouvrages publiés sur Clisson.

(1) Voir le « *Dictionnaire* » de Viollet-Leduc, au mot *Oubliette*.

(2) Voir les exemples rapportés par Littré, dans son « *Dictionnaire de la langue française* », au mot *Oubliette*.

(3) Edit. Chéruel, Hachette, 1865, 13 vol. in-12, tome 1^{er}, page 401.

La description de ce château au point de vue pittoresque ne doit point nous occuper : on la trouvera partout ailleurs (1). Nous nous bornerons à proposer, souvent avec hésitation, une date approximative pour chacune de ses parties, n'entendant exposer que des probabilités, et heureux si nos opinions peuvent servir tout au moins à en faire naître d'autres, mieux fondées.

Une remarque générale s'impose d'abord à nous : le château est bâti sur le sommet d'une pointe rocheuse, escarpée sur trois côtés par deux profonds ravins et par la rive gauche de la Sèvre qu'elle domine à l'Est, en face du confluent du petit cours d'eau de la Moine avec cette rivière. L'ancien château occupe un plateau à l'extrémité de la pointe, forteresse naturelle, mais à laquelle on accède de plein pied du côté de l'Ouest. Un fossé creusé de main d'homme, l'isolait dans cette direction, en coupant le plateau d'un ravin à l'autre ; mais là était le point faible. C'est là aussi que le duc François II construisit une nouvelle enceinte, un second château très fort, accolé à la vieille demeure patrimoniale des sires de Clisson.

Toutes les constructions, aussi bien du nouveau que de l'ancien château, sont établies sur le roc vif, ce qui les met à l'abri de la sape et de la mine ; et, sauf les exceptions que nous signalerons, elles sont faites de granit, pierre qui abonde dans le pays.

I°

BIBLIOGRAPHIE

I° OUVRAGES HISTORIQUES

1° « *Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne* », par le Père Anselme de Sainte-Marie. Ce célèbre ouvrage contient la généalogie des seigneurs de la maison de Clisson, dans son tome VI.

2° « *Histoire de Bretagne* », par Dom Lobineau, tome I^{er}, pages 447, 511, 544, 553, 589, 604, 608, 651, 685, 689, 715, 734, 761, 773, 777, 799. Voir les tables des 2 volumes.

(1) Même dans le voyage en Bretagne de Flaubert, publié sous le titre de « *Par les champs et par les grèves* », et qui renferme la description des châteaux d'Amboise et de Clisson.